

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LUNDI 27 MAI À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

<u>Étaient présents</u>	Mme Martine COUET, Mme Sylvie LE DRÉAU, M. Fabien LECERF, M. Franck BARRIER, M. Dominique COLIN, M. Bernard DEGOULET, M. Jérôme BELFORT, M. Miguel FIMIEZ, Mme Nicole GUYON, M. Pascal JOUSSE,
<u>Absents excusés</u>	Mme Sandrine DEMAYA donne procuration à Mme COUET Mme Anne Laure JODEAU BELOTTI donne procuration à M. LECERF M. Cyrille OLLIVIER
<u>Absent non excusé</u>	Mme Lydia DESBOIS Mme Linda EL KRIMI
<u>Secrétaire de séance</u>	Mme Sylvie LE DRÉAU

Ordre du jour

1. Attribution du marché public « création d'un commerce épicerie / bar restaurant » dans une maison d'habitation existante et son extension
2. Décision modificative
3. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel et création du poste de secrétaire générale
4. Entretien terrain logement 15 rue de la Gare
5. Création de nouvelles adresses
6. Complément rétrocession des parties communes du lotissement de Bel Air
7. Comptes rendus des commissions communales
8. Comptes rendus des commissions communautaires
9. Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 avril 2024

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 2 avril 2024, à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Attribution du marché public « création d'un commerce épicerie / bar restaurant dans une maison d'habitation existante et son extension

Délibération DE01-27052024

Vu le rapport d'analyse des candidatures des entreprises et après négociations auprès des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres concernant la création d'un commerce épicerie / bar / restaurant dans une maison d'habitation existante et son extension présenté par le Cabinet AVENIR 24 le lundi 13 mai dernier, il est décidé de retenir :

Lot 0 - Démolition/traitement plomb/ traitement amiante :	ARALIA	13 400,00€ HT
Lot 1 - Démolition/gros œuvre/ravalement :	LMBTP	190 000,00€ HT
Lot 2 - Charpente/planchers mur bardage/couverture	DESILES	47 888,12€ HT
Lot 3 - Menuiserie extérieure aluminium / serrurerie :	LEBRUN	39 000,00€ HT
Lot 4 - Menuiseries intérieures extérieures bois métal :	LEROI	39 355,48€ HT
Lot 5 - Plâtrerie isolation / faux plafond :	MAILHES POTTIER	30 000,00€ HT
Lot 6 - Carrelage / faïence :	MELLIER	25 157,14€ HT
Lot 7 - Peinture / revêtements de sols PVC :	GOMBOURG	9 521,81€ HT
Lot 8 - Plomberie / sanitaire / ventilation :	PAYEN	37 880,00€ HT
Lot 9 - Chauffage / électricité :	ES BPC	47 764,48€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution des lots aux entreprises désignées ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché et à prendre toutes mesures d'exécution relatives à celui-ci.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2. Décision modificative

Délibération DE02-27052024

A la demande de la trésorerie, il faut annuler le titre fait sur 2022 concernant le 1^{er} chèque reçu de l'assurance pour la reconstruction de l'observatoire des oiseaux car un deuxième titre a été fait sur 2023. Le premier chèque avait été égaré par la Trésorerie en 2022.

Il faut donc ajouter 17 584,00 euros sur la ligne 673 (titres annulés) et retirer 17 584,00 euros de la ligne 6411 (personnel titulaire) car le titre de 2022 fait doublon avec celui de 2023.

Cela nécessite de passer une décision modificative sur le budget de la commune telle que résumée ci-dessous :

En Fonctionnement dépenses :

- C/ 673 (titres annulés) : + 17 584,00€

En Fonctionnement dépenses :

- C/ 6411 (personnel titulaire) : - 17 584,00€

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés pour cette décision modificative.

3. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel et création du poste de secrétaire générale

Délibération DE03-27052024

Le Centre de Gestion souhaite avoir une version récente du tableau des effectifs du personnel. Il est nécessaire de valider une mise à jour du tableau ci-dessous.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu le budget,

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu l'article L.2122-19-1 qui précise que pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants, le maire nomme, aux fonctions de secrétaire général de mairie, un agent relevant d'un corps ou d'un cadre d'emploi classé au moins dans la catégorie B,

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de créer le poste de secrétaire général de mairie.

Martine COUET propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi de secrétaire général de mairie à temps complet à compter du 27 mai 2024 pour mettre en œuvre, sous les directives des élus, les politiques déclinées par l'équipe municipale, organiser les services de la commune, élaborer le budget et gérer les ressources humaines. Cet emploi est pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade de rédacteur principal 2^{ème} classe.
- la suppression du poste d'adjoint technique à mi-temps créé par délibération du 9 février 2021
- la suppression du poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe créé par délibération le 5 mai 2011

Le tableau des effectifs se résume donc ainsi :

COLLECTIVITE VOIVRES LES LE MANS..TABLEAU DES EFFECTIFS AU 27/05/2024

						Poste vacant depuis le	Poste occupé	
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Ca t.	Durée hebdo. du poste en centième	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions pour information		Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
Filière Administrative (service administratif)								
DE03-10122019	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	35,00h	35H00	Secrétariat général	.../.../....	Titulaire	100 %
DE10-13072020	Adjoint administratif	C	35,00h	35H00	Accueil urbanisme secrétariat		Titulaire	100 %
DE04B-21062022	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00h	35H00	Accueil urbanisme secrétariat	28/06/2022	Laissé ouvert pour prochain avancement	100 %
Filière Technique (service technique)								
Délibération du 05 juillet 2018	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35,00h	35H00	Responsable service technique	.../.../....	Titulaire	100 %
DE02-09022021	Adjoint technique	C	35,00h	35H00	Responsable espaces verts		Contractuel	100 %
AR05-22012024	Adjoint technique	C	35,00h	35H00	Agent technique	Remplacement accident service	Contractuel	100 %
DE09-13072020	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35,00h	35H00	Agent technique		Titulaire	100 %
DE03-05092023 ou DE04A-21062022	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35,00h	35H00	Agent d'entretien		Titulaire	100 %
Délibération du 5 juillet 2018	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	34,45h	28H00 annualisées	Agent de restauration scolaire et entretien		Titulaire	80 %
Arrêté n°2017/56 du 14 septembre 2017	Adjoint technique	C	19,45h	19H25 annualisées (sauf aout)	Agent de restauration scolaire et entretien	Remplacement décharges syndicales + ménage	Contractuel	55 %

Filière Animation (service scolaire)								
DE02-05092023	ATSEM	C	27,82h	28H00 annualisées	ATSEM		Stagiaire	100 %
DE02-06062023	ATSEM	C	27,82h	28H00 annualisées	ATSEM		Titulaire	100 %
DE09-13072020	ATSEM principale 1 ^{ère} classe	C	39,00h	35H00 annualisées	ATSEM		Titulaire	100 %
Questions diverses 06 07 2021	Apprentie	C	35,00h semaine scolaire	35H00	Apprentie ATSEM		apprentie	100 %
AR118-29122021	Agent d'animation	C	22,00h semaine scolaire	11H48 annualisées	Entretien et surveillance garderie cour cantine		Contractuel	32,80%
AR67-07072021 délibération du 19 janvier 2016	Agent d'animation	C	30h semaine scolaire	20H25 annualisées	surveillance garderie cour cantine et remplacements ATSEM	Remplacement congé maladie	Contractuel	57,85 %
AR86-21112023 délibération du 19 janvier 2016	Agent d'animation	C	8h semaine scolaire	7H42 annualisées (sauf aout)	surveillance cour cantine		Contractuel	21,20 %
AR84-12102020 délibération du 19 janvier 2016	Agent d'animation	C	8h semaine scolaire	7H42 annualisées (sauf aout)	surveillance cour cantine		Contractuel	21,20 %
Délibération du 03 juillet 2018	Adjoint territorial d'animation 2 ^{ème} classe	C	36h semaine scolaire	32h annualisées	Accueil garderie et pause méridienne	19/06/2023 suite à disponibilité	Titulaire	91,42 %

TITULAIRES : 10 CONTRACTUELS : 7 APPRENTI : 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés valide le tableau des effectifs tel que résumé ci-dessus.

4. Entretien terrain logement 15 rue de la Gare

Délibération DE04-27052024

Martine COUET informe les membres du Conseil municipal que la commune en tant que bailleur, a constaté le non-respect des obligations d'entretien de terrain par un

locataire, agent de la commune. Après de nombreux rappels au locataire d'entretenir l'extérieur qui n'ont rien donné :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de valider le paiement par la mairie de l'entreprise qui interviendra pour l'entretien du terrain
- de valider la création d'un titre pour remboursement de frais au nom du locataire. Si l'agent ne règle pas ce titre, après relance, il sera effectué une saisie sur salaire par la trésorerie.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette délibération.

5. Création de nouvelles adresses

Délibération DE05-27052024

Martine COUET informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de numérotter les nouvelles adresses demandées par des administrés pour leurs locataires et par une entreprise pour se raccorder à la fibre.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER la création de trois nouvelles adresses :

2 Allée du Fourneau

2 bis lieu-dit la Feuperie

9 lieu-dit Le Champ du Châtaignier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la création des trois nouvelles adresses 2 Allée du Fourneau, 2 bis lieu-dit la Feuperie et 9 lieu-dit Le Champ du Châtaignier.

6. Complément rétrocession des parties communes du lotissement de Bel Air

Délibération DE06-27052024

Dans le cadre de la signature de la rétrocession de Bel Air 1 au profit de la commune pour un euro symbolique, les frais de notaire s'élèvent à 156€.

La Commune prend en charge les honoraires du notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette délibération.

7. Comptes-rendus des commissions communales

Commission manifestation

Rapporteur : Fabien LECERF

• **Cérémonie du 08 Mai 2024**

- Messe à Etival 9h30
- 11h15 Rdv Mairie pour départ de commémoration, place de l'église et cimetière
- 12h15 Moment de convivialité à la salle des fêtes

• **Bilan Ciné Ambul**

- Moyenne des entrées sur 2023 environ 20 personnes avec des pics d'affluence suivant les films projetés.
- Pas d'augmentation du tarif des entrées prévue pour 2025.
- La cotisation annuelle pour la commune de Voivres est de 0.25 cts d'€ par habitant.

• **Fête de la musique et feu d'artifice du 29/06/2024**

- Le feu d'artifice sera tiré par Pyro Concept au terrain LTR à 23h00

• **Cinéma plein air et forum des associations**

- la date retenue pour le cinéma plein air est le vendredi 02 août
- Le film sera choisi ultérieurement
- La date proposée pour le forum des associations de Voivres est le samedi 5 octobre, nous demandons l'avis aux associations avant la validation de celle-ci

• **Réunions de quartier**

- Les prochaines réunions de quartiers auront lieu les samedis suivants de 10h à 12h :
Le 08/06/2024 : Pressoir/ route des Vallées (parking de l'école ou sous le préau)
Le 12/10/2024 : Four à chanvre / Gare et Chevries
Le 25/01/2025 : Campagne Voivraise

• **Année JO**

- La commission propose de retransmettre la cérémonie d'ouverture des JO le vendredi 26 Juillet à la salle des fêtes à partir de 18h30

• **Cérémonie du 11/11/2024**

- Dépôt de 2 gerbes, une place de l'église et une au cimetière
- Commémoration au Cimetière
- Moment de convivialité à la salle des fêtes (ouvert à tous)
- Repas du 11 Novembre à la salle des fêtes (payant ou gratuit suivant l'âge)
- Après-midi dansant

• **Arrivée du Père Noël le vendredi 20/12/2024**

- Installation place de l'église à 14h00
- Défilé de tracteurs décorés et peut être motos
- Chocolat chaud, bière, vin chaud et crêpes offerts par la municipalité
- La commission propose la pose d'un tampon sur le poignet des habitants après passage en buvette afin de limiter les consommations gratuites

- Repas de remerciements en partie offert par la mairie aux agriculteurs pour les tracteurs décorés, Miguel FIMIEZ propose de donner une subvention en remplacement du repas. Pascal JOUSSE précise que comme c'est le dernier jour le repas est plus convivial. Les poulets à la broche et les pommes de terre grenaille sont fournis par Roule ma Poule et les crêpes sont fournies par la mairie. Les agriculteurs fournissent les entrées.

• **Questions diverses 2024/2025**

- Spectacle humoriste ou autre pour le premier trimestre 2025
- Rassemblement de vieilles voitures et ou vieux véhicules
- Concert de GOSPEL organisé dans l'église de Voivres le dimanche 03/11/2024 à 14h00, organisé par l'Association Culturelle du Canton de la Suze

8. Comptes-rendus des commissions communautaires

Commission des déchets ménagers

Rapporteur : Pascal JOUSSE

Commission du 15 avril

Le changement du marché des ordures ménagères est reporté après les élections municipales. Le renouvellement du marché de fourniture des sacs poubelles est programmé. Les nouveaux seront peut-être transparents. De nouveaux conteneurs pour les points d'apport volontaires vont être achetés. Un nouveau sera placé à Voivres en remplacement d'un conteneur endommagé.

La prestation payée par la Cdc pour emmener les déchets verts aux agriculteurs, pour épandage sur les parcelles, n'est pas reconduite. Les agriculteurs devront aller à la déchetterie pour les récupérer. La commission a validé le nombre de passages à la déchetterie à 18. Jérôme BELFORT intervient pour dire que ce système n'est pas très juste car le nombre de passages n'est pas fixé en fonction de la taille des remorques. Des badges seront distribués aux habitants.

Commission culture tourisme économie et emploi

Rapporteur : Sylvie LE DRÉAU

En ce qui concerne l'éducation autistique et culturelle, un appel à candidature a été fait auprès des écoles et des collèges du Val de Sarthe.

Pour le musée de la faïence, une étude est en attente car il faut associer la commune de Malicorne à cette dynamique.

Le bistrot guinguette du site Moulin Sart à Fillé sera fermé cet été par manque de candidatures pour la reprise. Des Food trucks viendront lors des manifestations proposées et en période estivale.

Pour la Belle Virée qui a lieu en juillet, un appel de participation est demandé aux élus ainsi qu'une aide financière et matérielle des communes. Il est également demandé aux habitants s'ils peuvent accueillir les artistes qui interviendront.

Une enquête sur l'espace de vie sociale circule.

Un questionnaire est en cours sur l'avenir du service emploi de la Communauté de communes suite à un départ en retraite et par rapport aux actions (cafés métiers, jobs dating...).

Les entreprises se posent des questions sur leur accès à la déchetterie.

La commercialisation des zones artisanales s'étend à Spay et à Roëzé. L'extension de la ZA du Roussard est envisagée car une entreprise est intéressée pour s'agrandir.

Une rénovation des éclairages publics des ZA est en cours d'étude et la signalétique des ZA est en réflexion.

Commission voirie communautaire

Rapporteur : Fabien LECERF

Commission du 21 mai 2024

Les titulaires du marché Travaux VRD Eiffage, Luc Durand et Colas étaient présents.

Le projet d'achat d'un véhicule VSV pour l'entretien de la végétation est en question pour un coût de 280 000,00€ HT.

La gestion et l'entretien de la voie verte entre La Suze et La Flèche s'ajoute.

La rétrocession du lotissement L'Ecusson de Guécélard est en réflexion car des frais seront à prévoir.

Un recrutement est en cours sur le poste d'adjoint au responsable voirie.

9. Questions diverses

Belle Virée : une aide pour l'installation et une participation financière pour la nourriture aux artistes est validée par les élus.

Plan de la commune : des plans de la commune sont disponibles à la mairie.

Antenne Free : Martine COUET a envoyé, à nouveau, un mail pour refuser encore un nouveau projet d'antenne proposé dans le même secteur que la précédente.

Projet Engie sur le Grand Mortier : précision sur l'avancée du projet lors de la prochaine réunion de Conseil.

Salle communale : un état des lieux en entrée et en sortie sera mis en place dès septembre 2024 pour les associations. Les compteurs seront relevés mais non facturé pour le moment.

Bureau des élections du 9 juin : Une participation active des électeurs de Voivres est annoncée pour tenir les permanences des élections européennes.

Eglise : des devis ont été demandés pour la rénovation de l'église (jets d'eau et retable à rénover). La cantine scolaire doit aussi être agrandie et rénovée car énergivore et mal insonorisée.

Question des stops à Bel Air : Les véhicules roulent trop vite. Pascal JOUSSE dit que le croisement est dangereux. Réflexion à voir.

La séance est levée à 22h15.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 27 mai 2024 :

M. Franck BARRIER	M. Jérôme BELFORT	M. Dominique COLIN	Mme Martine COUET
M. Bernard DEGOULET	Mme Sandrine DEMAYA	Mme Lydia DESBOIS	Mme Linda EL KRIMI
	Absente excusée	Absente	Absente
M. Miguel FIMIEZ	Mme Nicole GUYON	M. Pascal JOUSSE	Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI
			Absente excusée
M. Fabien LECERF	Mme Sylvie LE DRÉAU	M. Cyrille OLLIVIER	
		Absent excusé	